

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le douze du mois de septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard FAYE, Maire.

Présents : CHANDEZON Jean, DUPONT Dominique, adjoints, BASSET Edwige, COZ Martine, DABERT Marie France, MARC-CHANDEZE Philippe, MONTALVERNE Jean-Louis PRUGNARD Jérôme, SAVIGNAT Pierre, SERVIER Gilles, conseillers.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.
Jean-Louis MONTALVERNE est nommé secrétaire de séance.

1. SIVOS

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que les 3 communes de St SATURNIN, CURNOLS et OLLOIX ont créé en commun en juin 2005, un Syndicat Intercommunal, appelé SIVOS, destiné à faire vivre l'école publique dite de la Monne, (école de St SATURNIN) fonctionnant en regroupement pédagogique.

Ce syndicat a pris pour compétences la gestion et l'aménagement des bâtiments scolaires (pour la part revenant aux communes) et le service de la cantine. Il a également accepté de mettre à disposition de la garderie, les locaux scolaires.

Le principe de répartition des charges entre communes est simple :

- pour le fonctionnement les frais sont répartis au prorata du nombre d'élèves fréquentant l'établissement.
- Pour les investissements, ceux-ci sont répartis proportionnellement à la population INSEE des communes au jour de la décision d'investir (CURNOLS diminuant de sa population celle des Moines de RANDOL !)
-

Le problème aujourd'hui posé est celui du Centre de Loisirs sans hébergement (CLSH). En effet, depuis le regroupement pédagogique, la FETREP a mis en place un service de transport scolaire qui permet aux petits olloisiens d'accéder à l'école de la Monne le matin (arrivée vers 8h20) et en fin d'après midi départ juste après la sortie de l'école ; le CLSH se chargeant de l'accueil des enfants dans l'interclasse, soit entre 11h30 et 13h30. Le Centre de loisirs s'occupe également de l'accueil des enfants avant et après la classe ainsi que le mercredi.

Le CLSH est financé par :

- Une participation des familles,
- La PSO (prestation de service ordinaire) versée par la CAF, la MSA.
- Une subvention de la commune de St SATURNIN.

Or cette subvention versée par la CAF s'effectuait jusqu'à présent dans le cadre d'un « contrat temps libre » signé avec la seule commune de St SATURNIN. Ce contrat s'est achevé en décembre 2007 et la CAF a proposé un nouveau contrat « Enfance jeunesse » à signer pour les 4 prochaines années avec les 3 communes bénéficiant de l'école et du CLSH.

Par ailleurs, il est effectivement anormal que la commune de St SATURNIN se trouve contrainte de prendre partiellement en charge les enfants d'Olloix fréquentant le Centre de loisirs. La commune de St SATURNIN demande donc instamment aux communes d'OLLOIX et de CURNOLS d'accepter de confier au SIVOS la compétence du service du CLSH.

Les implications financières de cette décision sont relativement lourdes pour plusieurs raisons :

- Les tarifs de participation des parents sont plafonnés par la CAF et dépendent du revenu des familles,
- Les parents qui travaillent utilisent ce service pleinement ce qui augmente le nombre d'heures d'encadrement,

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2008

- La CAF se désengage peu à peu et prévoit dans le nouveau contrat une diminution de 3% par an. !
- Le nombre de petits olloisiens fréquentant l'établissement augmente : 22 cette année contre 18 l'année dernière.
Pour les 17 élèves olloisiens fréquentant le centre de loisirs, la participation de la commune devrait ainsi s'établir autour de 4000 euros en 2008 et de 5000 euros en 2009. Il est, en effet très difficile de connaître à l'avance le nombre d'heures d'accueil pour chaque collectivité et donc le montant de la subvention à verser par chaque collectivité pour équilibrer les comptes.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver cette nouvelle compétence du SIVOS,
- en accepte la modification des statuts correspondante,
- et charge, Monsieur le Maire et les délégués au SIVOS d'engager les démarches nécessaires pour régulariser cette situation.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil du calcul définitif de la répartition de l'annuité d'emprunt correspondant à la première tranche de l'extension de l'école de la Monne, rappelons que la commune d'OLLOIX s'était, lors de l'adhésion au SIVOS, engagée à financer une classe avec la commune de CURNOLS correspondant aux effectifs des 2 communes. Cette décision permettant à la seule commune de St SATURNIN de conserver à sa seule charge les emprunts qu'elle avait contractés pour l'école.

Le montant de l'annuité d'emprunt ainsi calculé s'établit aujourd'hui à 4533,37 € soit 3293,99 € pour le capital et 1239,84 € pour les intérêts. Cette somme était déjà inscrite au budget de cette année.

2. Plan Local d'Habitat (PLH)

Le Maire explique au conseil que, suite aux dernières élections municipales, certaines communes ont souhaité apporter des modifications aux dispositions du PLH présentées aux communes à la fin de l'année 2007 .

Pour la commune d'OLLOIX, le programme n'est pas modifié : il a été expliqué aux nouveaux conseillers qui l'ont examiné lors de leur séance du 20 mai dernier.

Il est nécessaire de prendre une délibération approuvant ce document pour permettre à la communauté de communes de déposer le projet auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité confirme son accord pour approuver ce document.

3. Impôts locaux de l'exercice 2009

Le maire explique au conseil que le taux des impôts locaux n'a pas été modifié depuis son élection en 1995 ! Pour autant la commune doit désormais faire face à de nouvelles dépenses de fonctionnement, non négligeables notamment en terme scolaire, mais aussi au niveau de la voirie.

Les recettes ne progressent pas aussi vite que ces dépenses, les impôts induits par l'augmentation de la population augmentent bien, mais pas dans les mêmes proportions : le gain de volume d'impôts entre 2008 et 2007 devrait se positionner à hauteur de 3000 € mais du fait de l'inflation c'est seulement 1000€ d'impôts supplémentaires que la commune pourra réellement utiliser ! Or, rien qu'au niveau scolaire, les 4 enfants supplémentaires inscrits à l'école de la Monne coûteront à la commune plus de 4000 euros ! De la même façon, certaines recettes baissent ou risquent de disparaître comme la location de la chasse (- 900 €), le produit des gîtes (- 3000 €), etc.

Le maire propose donc au conseil d'augmenter très légèrement le taux des impôts locaux et de les porter :

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2008

- pour la taxe d'habitation de 8,47 à 9,50%, soit une recette prévisionnelle en 2009 de 2933 € supplémentaires,
- pour la taxe sur le foncier bâti de 15,05% à 16%, soit une recette prévisionnelle en 2009 de 1561 € supplémentaires,
- pour la taxe sur le foncier non bâti de 122,88% à 125%, soit une recette prévisionnelle en 2009 de 273 € supplémentaires,

Ceci devrait permettre une recette supplémentaire de 4767 euros, soit une augmentation de 7% du volume prévisionnel des impôts de l'exercice 2008.

Le conseil municipal, soucieux de préserver la possibilité d'investissement de la commune, mais aussi conscient de la nécessité des difficultés des ménages et des familles, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et charge, Monsieur le Maire de la porter à la connaissance des services fiscaux.

4. Chasse

Monsieur le Maire explique au Conseil, les évolutions du dossier depuis le dernier conseil municipal :

Du côté des deux associations de chasse les choses n'ont pas évoluées, aucun nouveau rapprochement ne semble à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a officiellement saisi Monsieur le Préfet en attirant son attention sur les risques de conflit portés par la situation actuelle, lecture est faite de la lettre recommandée adressée au Préfet, qui fait d'ailleurs suite à une première lettre adressée fin juillet au directeur de la DDA.

Deux lettres ont, par ailleurs, été adressées aux Présidents des 2 associations les incitant à la prudence afin d'éviter tout dérapage !

Monsieur le Maire fait ensuite part au Conseil de la position de la fédération de chasse. Dans une telle situation, la chasse peut être fermée par Mr le Préfet sur l'ensemble du territoire communal à la demande du maire qui intervient alors dans son rôle de maintien de l'ordre public. Monsieur le Maire demande alors si les conseillers souhaiteraient ou non une fermeture rapide de la chasse : le vote, à bulletin secret, donne 7 conseillers pour la fermeture et 4 pour le maintien de l'ouverture de la chasse.

Monsieur le Maire souhaite dans tous les cas, attendre la réponse du Préfet.

En ce qui concerne la location des droits de chasse des communaux, sollicités par les 2 sociétés, le Maire demande également au Conseil de prendre une décision. Il informe préalablement le conseil, que d'après la fédération de chasse, une location à une seule société est illégale et immédiatement attaquée devant les tribunaux, il conviendrait donc de louer la chasse alternativement à chacune des sociétés. Le maire informe également le conseil des risques par rapport aux dégâts faits par le gros gibier : en l'absence de location la responsabilité de la commune pourrait être recherchée et le maire sommé de déclencher une battue administrative ! Le conseil vote alors à bulletin secret et décide de ne pas attribuer la chasse des communaux, tout au moins dans l'attente de la réponse du Préfet (6 voix contre, 5 voix pour).

Enfin, le conseil à l'unanimité désigne Monsieur le Maire comme représentant la commune auprès des 2 sociétés de chasse, Jean CHANDEZON le remplaçant en cas d'empêchement.

5. Acquisition d'un tractopelle

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la commission des travaux estime nécessaire l'acquisition d'un tractopelle. En effet, l'importance des travaux engagés pour remettre en état les chemins, intervenir sur les conduites d'eau ou d'assainissement rend cet équipement indispensable.

Après plusieurs mois de recherche, un tractopelle d'occasion a été trouvé au comptoir du matériel pour un montant de 25 083.61 € HT soit 30 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres, donne son accord à cette proposition.

Pour faire face à la dépense, le conseil décide à 10 voix contre 1, de contracter pour le compte de la commune un emprunt au meilleur taux sur une période de 6 ans. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire, de négocier cet emprunt qui sera pris sur le budget annexe de l'eau et d'effectuer les opérations budgétaires correspondantes.

6. Questions diverses

a. Dossier de Daniel PLANEIX

Le maire informe le conseil des évolutions récentes concernant notre employé communal Daniel PLANEIX : la commission de réforme a émis récemment, un avis favorable à sa mise en retraite pour invalidité. Le dossier administratif correspondant est donc parti pour instruction, dans les services adéquats.

b. Congrès des Maires

Le maire informe le conseil des dates de tenue du Congrès à PARIS, du 24 au 27 novembre prochains.

c. Travaux dans l'église

Les travaux de mise en valeur et de sécurisation de La PIETA vont avoir lieu très prochainement.

Edwige BASSET informe le conseil des désordres qu'elle a constatés au niveau de la corniche du pilier proche du Gisant. Une réparation rapide s'impose et le conseil charge le maire de faire intervenir un maçon.

Par ailleurs, dès réception du nouveau tractopelle, il sera possible de rouvrir le drain pratiqué en amont de l'église et d'aménager un exécutoire en direction des eaux pluviales déjà collectées dans le cimetière.

d. Mise en service de la nouvelle médiathèque

Le déménagement de la médiathèque dans les nouveaux locaux est effectif ! La médiathèque ouvrira désormais tous les samedis matin.

Par ailleurs, des travaux d'installation d'un dispositif wifi sont prochainement prévus.

L'entreprise SANCHEZ doit également intervenir pour réaliser un regard dans le local rangement, ce qui permettra d'assainir ce local en cas d'infiltrations d'eau.

e. Emprunt d'équilibre

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le budget primitif prévoyait un emprunt d'équilibre à hauteur de 52667 €. Cet emprunt étant principalement destiné à couvrir l'avance de TVA pour 21000 euros environ, l'autofinancement de la médiathèque pour 25000 € et la reprise de la Forge à l'EPF pour 6955 euros. Monsieur le maire propose de faire cadrer le montant de cet emprunt selon le niveau de perception des subventions attendues.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition.